



**Note des négociateur-ric-e-s CGT  
à la Commission Mixte Paritaire (CMP)  
du 13 juin 2023**

*La CGT a envoyé une demande d'audience, restée lettre morte, auprès du Directeur de la DGT pour porter la fin du format mixte-paritaire des commissions. Les négociations à l'arrêt dans les conventions collectives du secteur et le chantage sur le calendrier et les conditions de négociation d'une CCUE au niveau de la BASSms résultent des directives et des choix fait par le gouvernement. La présence de ce dernier autour de la table via la présence d'un représentant de la DGT ne peut durer plus longtemps !*

**1. Les « 183 euros pour tous » (238 euros bruts) :**

AXESS n'envisage toujours pas le versement des « 183 euros pour tous ». 1,1 Milliard (brut toutes cotisations comprises) serait nécessaire selon le calcul employeur pour verser le montant de la prime SEGUR à tous les exclus. Pour AXESS, c'est peine perdue ! Et malgré leur enthousiasme, le compte n'y est pas dans la proposition de « Garantie SEGUR » des employeurs. Cette fausse garantie qui n'atteint pas le même montant pour tous, étant conditionnée par AXESS à la signature d'un bloc unique de CCUE portant sur les classifications/rémunérations avant la fin de l'année 2023.

Depuis 14 mois, les salariés exclus du secteur demandent réparation. Nous continuons à porter leurs voix et demandons une fois de plus aux employeurs de continuer à se battre aux côtés de leurs salariés en direction des financeurs, pour qu'il n'y ai plus d'utiles et d'inutiles dans notre secteur.

Pour la CGT, cela ne fait que démontrer que les 1,4 Milliards promis par le gouvernement, sans aucune garantie ni détail, pour la construction d'une CCUE de soi-disant haut niveau, ne peut suffire à répondre à la hauteur des enjeux.

**2. Salaire Minimum Conventionnel de Branche :**

Les augmentations successives du SMIC amènent l'obligation pour les employeurs de réviser le salaire minimum de branche. Cela devrait les contraindre à réviser systématiquement à la hausse les coefficients infra smic. Ce qu'ils ne font pas !

Encore une fois le gouvernement s'immisce dans la négociation en ayant annoncé l'octroie de 500 Millions dans le cadre de la revalorisation des bas salaires du secteur, mais toujours et encore conditionné, selon AXESS, à ce que la négociation d'utilisation de cette enveloppe se situe uniquement au niveau de la BASSms

et à travers un bloc de classification/rémunération d'une CCUE signé avant la fin de l'année 2023... Cela ne résout en rien la problématique des indices infra SMIC.

Et on veut faire croire aux salariés que des moyens exceptionnels sont mis sur la table des négociations ! AXESS présentera sur le sujet des éléments chiffrés lors de la prochaine CMP le 11 juillet 2023.

Les employeurs ont annoncé leur projet de salaire minimum conventionnel dans le cadre de la CCUE à SMIC +120 euros bruts.

Cette proposition est inacceptable. La CGT étudie la possibilité de proposer un accord-cadre au niveau de la BASSms, en dehors de la négociation CCUE, qui déterminerait un salaire minimum conventionnel digne, pour revaloriser à la même hauteur tous les salariés du secteur concerné, avec pour cible le SMIC CGT porté par la Confédération. La CGT continue à demander l'ouverture en parallèle d'une négociation générale sur les salaires dans toutes les branches pour ne pas continuer à aggraver le tassement des grilles.

**Les « 183 euros pour tous » (238 euros bruts), une revalorisation significative des salaires minimum de branches et de tous les salaires des professionnels du secteur sont des urgences auxquelles le gouvernement et les employeurs se doivent de répondre. Cela ne peut être conditionné à la négociation précipitée d'un seul bloc d'une convention unique et étendue au niveau de la BASSms. Les négociations doivent se rouvrir dans les conventions collectives pour ces urgences sociales, salariales, et pour la survie d'un secteur qui fait aujourd'hui fuir ses salariés, qualifiés ou non !**

**3. Convention Collective Unique et étendue :**

*Administrativement, la négociation sur la CCUE est ouverte au niveau de la BASSms suite à la demande d'AXESS et de la CFDT, conformément aux règles de*



*la négociation collective. CGT, SUD et FO ont tenté de s'opposer à la mise à l'ordre du jour systématique de ce point en demandant un vote tant que la question des 183 euros pour tous n'est pas réglée. Demande rejetée la présidence assurée par le ministère du Travail.*

AXESS fige les négociations aux conditions fixées par le Ministère : la promesse d'une enveloppe budgétaire d'1,4 Milliards, dont nous n'avons ni la teneur ni la garantie, si les organisations syndicales signent avant la fin de l'année 2023 un accord sur le bloc classifications/rémunérations, socle d'une future CCUE ! Pour la CGT, SUD et FO, il est clair qu'un tel projet devrait se voir frapper d'une opposition majoritaire. Nous dénonçons depuis de nombreux mois le chantage et l'entrave aux libertés des négociations.

AXESS s'était pourtant engagé avec les organisations syndicales à négocier un texte de CCUE global, sur la base des meilleures garanties existantes entre celle des différentes conventions collectives agréées du secteur, des accords nationaux, de la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale !!! Où sont passés ces engagements ??!!?? AXESS répondait le 25 avril dernier « *le contexte a changé. Initialement, le projet de CCUE s'inscrivait dans un processus habituel de négociation et aurait abouti à un texte unique. Aujourd'hui, du fait de l'engagement des pouvoirs publics à accompagner le secteur dès 2023 dans le cadre d'un accord sur les classifications et les rémunérations, il convient de procéder différemment.* ».

Comment pourrait-on mieux définir le chantage des pouvoirs publics derrière lequel AXESS se cache pour proposer une CCUE individualisant le salaire à l'emploi occupé, aux compétences individuelles mises en œuvres selon le projet d'établissement, tout cela évalué annuellement par le supérieur hiérarchique, individualisant une rémunération et une évolution de carrière à la main de l'employeur, porte ouverte aux discriminations en tous genre !

La CGT continuera de refuser :

- la disparition de l'ancienneté,
- la signature éventuelle de blocs de négociation sans vision de l'économie générale du texte,
- toute forme d'individualisation des carrières et salaires mais également le chantage !

La CGT continuera à porter comme base de négociation, à partir du meilleur de l'existant :

- des qualifications au cœur des classifications,
- un impact fort de l'ancienneté dans l'évolution de carrière,
- l'absence de critères classant subjectifs à la main des supérieurs hiérarchiques.

Tout en veillant à la fin des discriminations portées aux métiers à forte prédominance féminine en comparaison des rémunérations d'autres secteurs.

Pour cela, AXESS nous considère responsable de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations dans la BASSms. La CGT est réaliste ! La négociation d'une convention collective unique et étendue pour un 1 Million de salariés portant l'ambition de réunir le meilleur des conventions et garanties collectives déjà en cours sur le secteur n'est pas à prendre à la légère. Dans le cadre d'une fusion, la loi nous aurait donné 5 ans pour négocier, là, AXESS et le gouvernement veulent signer en moins d'1 an ! Il va falloir que nos employeurs reviennent à la raison si nous voulons enfin voir une convention unique étendue mettant fin aux discriminations, au dumping social et aux fractures des carrières nécessaires pour tous les salariés du secteur sanitaire, social et médico-social associatif ! Prenons le temps de négocier comme les salariés du secteur le méritent, faisons vivre dans l'intervalle les conventions collectives en vigueur qui couvrent une partie du périmètre et retrouvons le sérieux nécessaire à ce projet de longue haleine indispensable pour l'avenir !

#### **4. Question diverse : Pénibilité et prévention**

Une OS demande l'ouverture de négociations sur pénibilité. AXESS explique construire actuellement une proposition de création d'un organisme de prévention au sein de la branche dans le cadre de la CCUE. AXESS souhaiterait mettre en place des séances de travail le plus vite possible sur ce sujet (GT ou instance CPPNI), ainsi qu'aller dès à présent à la recherche de financements. La CGT rappelle que la négociation sur un accord « Qualité de Vie au Travail » n'avait pas aboutie, car AXESS refusait qu'un diagnostic soit établi sur le sujet alors même que notre secteur a un niveau de sinistralité parmi les plus élevé au regard de l'état d'épuisement des salariés et de la dégradation des conditions de travail.

**Prochaine CMP BASSms : 11 juillet 2023** ■